

# RENOUVELLEMENT - CREATION PERMIS DE CONDUIRE

En tant que conducteur routier vous devez passer un **contrôle médical** avant de faire votre demande de renouvellement auprès d'un médecin agréé (la liste des médecins est disponible au bureau).

**La date de fin de validité du permis se trouve au verso de la carte du permis**

## Durée de validité du permis en fonction l'âge

Âge du conducteur	Durée de validité
Moins de 55 ans	5 ans
De 55 à 60 ans	5 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 60 ans
De 60 à 76 ans	2 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 76 ans
Plus de 76 ans	1 an

La demande de création ou de renouvellement se fait en ligne sur le site de l'ANTS, accessible avec FranceConnect ou en créant un compte sur le site de l'ANTS. Activez votre compte avec une adresse email valide.

### Les pièces justificatives à scanner :

- 1 avis médical complété par un médecin agréé (cerfa n°14880\*02). Attention cette visite médicale n'est pas considérée comme une visite médicale du travail.
- 1 copie de votre pièce d'identité
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- 1 copie de votre permis de conduire actuel
- 1 photo numérique d'identité obtenue chez tous les photographes agréés ou cabines photographiques (repérables à la présence d'une vignette bleue agréé service en ligne ANTS) ou d'une photo d'identité papier à envoyer par voie postale
- Attestation de réussite de l'examen en cas d'ajout d'une nouvelle catégorie.

**Assurez-vous que toutes vos pièces justificatives doivent être parfaitement lisibles.**

Attention, en cas d'obtention d'une nouvelle catégorie, le certificat d'examen n'est valable que pendant 4 mois.

L'expédition du permis de conduire se fait par lettre recommandée, avec remise en main propre. En cas d'absence à votre domicile, vous avez 15 jours pour vous rendre à la poste avec votre avis de passage.

